



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-046  
Voirie

## ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société « NGE » en date du 15 mai 2023 qui souhaite réaliser des travaux de relevés d'infrastructure, d'aiguillage et travaux de tirage de câble

### ARRETE

- ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux, sur la commune de Cubzac-les-Ponts, pour les travaux décrits ci-dessus, il convient que l'entreprise « NGE » installe une signalisation appropriée. Le chantier est prévu de commencer le 22 mai 2023 pour une durée de 15 jours calendaires
- ARTICLE 2 - Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires. Le chantier sera balisé.
- ARTICLE 3 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
  - Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,
  - Le demandeur (Gironde très haut débit),

Fait à Cubzac les Ponts, le 17 mai 2023  
Pour le Maire et par délégation du Maire,  
Rey Jean-Louis  
Responsable des services techniques

Le Responsable des Services Techniques  
Par délégation du Maire,  
Jean-Louis REY

